



PACTE
DU POUVOIR
DE VIVRE

90 PROPOSITIONS POUR LE POUVOIR DE VIVRE

5 novembre 2021



POUR LE POUVOIR DE VIVRE ET D'AGIR

Début 2020, une crise sanitaire mondiale a surgi dans nos existences et a tout bousculé sur son passage. En France, elle a mis en lumière les urgences sociales, et amplifié les crises successives qui bousculent nos sociétés depuis plusieurs années : crises sociétale, économique, financière, bancaire, sociale et environnementale. Le défi climatique, avec ses conséquences toujours plus concrètes sur la planète, fait craindre des bouleversements sans précédent. Le creusement des inégalités menace la cohésion de notre pays. Nous sommes entrés dans une ère d'incertitudes porteuses de doutes et de peurs pour notre avenir et celui des générations futures.

Nombreux sont ceux qui ont l'impression que nous avons collectivement perdu le contrôle. Nombreux sont ceux qui ne voient plus comment peser et agir comme citoyen sur le cours des événements.

En tant qu'acteurs de terrain, engagés au quotidien dans la vie sociale, nous voulons relever le défi de répondre à ces enjeux et de proposer un chemin à notre pays.

« **Les alarmes retentissent** », écrivions-nous le 5 mars 2019.

Ce jour-là, nous étions **19 organisations** à proposer un Pacte pour le pouvoir de vivre, pour sortir d'un modèle de société qui met en péril la vie sur la planète et entraîne de trop nombreuses injustices et inégalités.

Moins de trois années plus tard, nous avons été rejoints par beaucoup d'autres. Nous comptons aujourd'hui plus de **60 membres**, parmi les plus importants acteurs des solidarités envers les plus démunis, les migrants et les personnes vulnérables, de la protection de l'environnement, du monde étudiant, du monde du travail, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et de la mutualité. Nous comptons près de **35 groupes locaux** qui agissent dans toutes les régions de France.

La décennie qui s'ouvre est décisive, car les dégâts seront pour certains irrémédiables si nous ne changeons pas le cours des choses maintenant. Nous pensons qu'il est possible de sortir de la crise actuelle en reconstruisant autrement notre société, en redonnant à chacun le pouvoir de vivre et d'agir à toutes les étapes de notre vie.

Telle est la conviction de nos organisations unies pour le Pouvoir de Vivre.

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE, SOCIAL ET DÉMOCRATIQUE

Notre conviction est que la solution impose aujourd'hui d'allier l'écologie, la justice sociale et la démocratie. Notre conviction est qu'il est possible d'améliorer la vie quotidienne des citoyens tout en préparant un nouveau modèle dans lequel chacun devient acteur de sa propre destinée et de celle du pays.

► **La société que nous voulons prend soin de toutes et de tous**, en particulier des plus fragiles, protège la planète, les espèces et les êtres humains qui y vivent, donne un nouveau pouvoir d'agir à chacune et à chacun. Elle développe le pouvoir de vivre et d'agir individuellement et collectivement pour faire société et faire reculer les inégalités.

- **La société que nous voulons vise à engager une transition écologique** juste qui recrée de l'emploi dans nos territoires.
- **La société que nous voulons s'appuie sur le pouvoir des citoyens** pour engager les transformations qui s'imposent. Elle refuse le déterminisme social. Elle n'exclut personne de la maison commune. Elle réinvente le bien commun pour faire société.
- **La société que nous voulons investit dans l'avenir** et met l'argent au service du bien commun et des priorités pour un monde juste, solidaire et durable.

Cette société est possible. Pour cela, il nous faut reconnaître les limites à respecter pour que notre planète reste hospitalière. Et nous organiser pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, sans protection. Pour réaliser cela, **chacun est nécessaire, chacun est important.** La mobilisation de toutes et tous est essentielle.

90 PROPOSITIONS POUR LE POUVOIR DE VIVRE ET D'AGIR

Nos 90 propositions sont issues de travaux collectifs : elles prennent pied dans l'action et la réalité vécue par les acteurs de nos organisations qui attendent que des réponses soient rapidement apportées aux difficultés rencontrées au quotidien sur le terrain et un horizon pour un nouveau modèle de société plus juste socialement et plus respectueux de la vie sur notre planète.

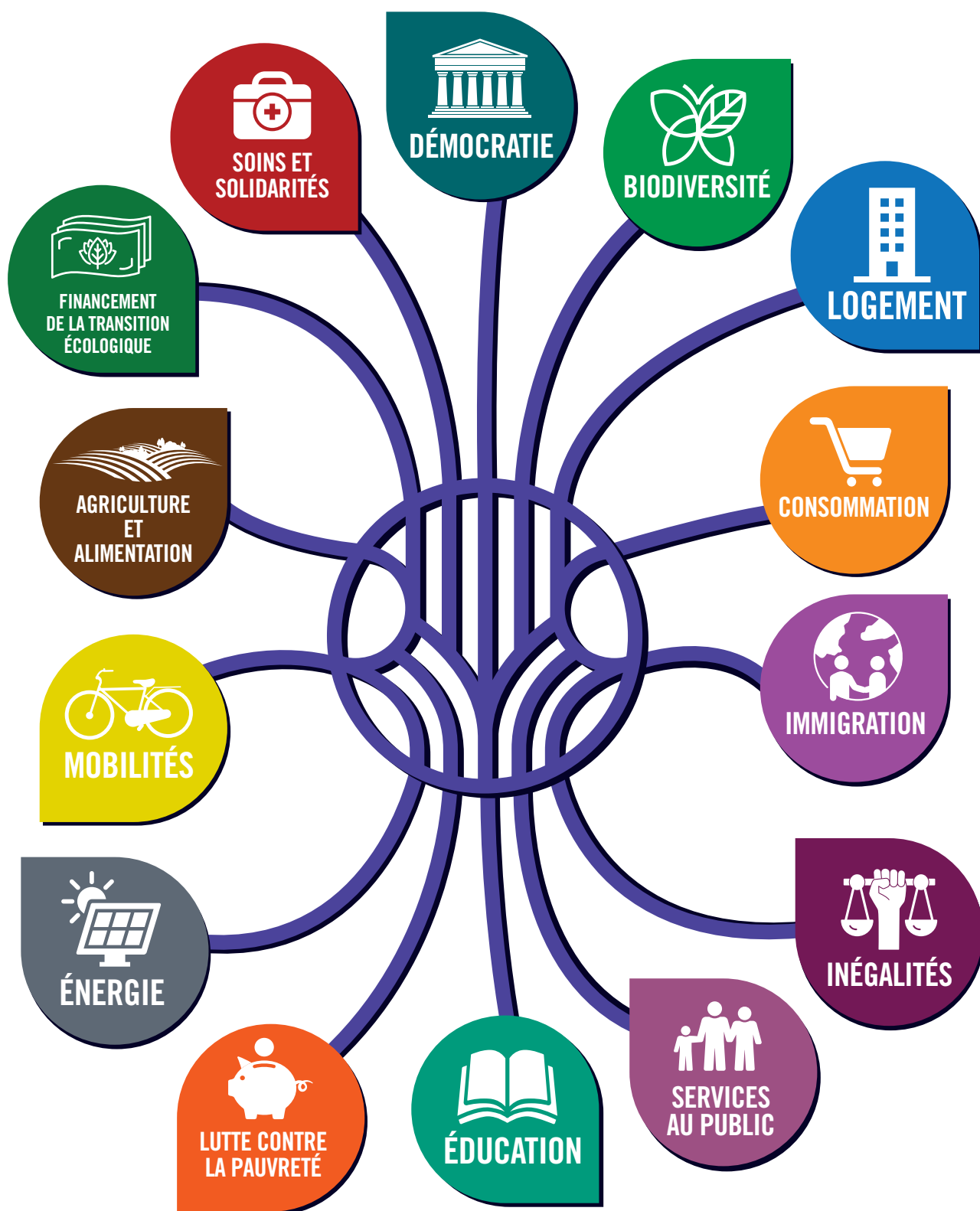
Nos 90 propositions partent de constats partagés par toutes nos organisations.

Nous sommes tous différents, mais nous avons la certitude qu'exacerber ces différences nous conduit collectivement dans une impasse et qu'il faut donc se rassembler pour porter un nouveau modèle de développement.

Ces 90 propositions forment un tout, un ensemble cohérent, partagé qui ne recule pas devant la complexité des défis que nous avons collectivement à relever.

Nos 90 propositions s'inscrivent pour certaines dans le temps court et pour d'autres dans le temps long.

Elles contribuent toutes à dessiner un chemin, réaliste et ambitieux, pour une société du pouvoir de vivre. Le moment est venu de nous y engager ensemble, résolument, déterminés et confiants.



**PACTE
DU POUVOIR
DE VIVRE**

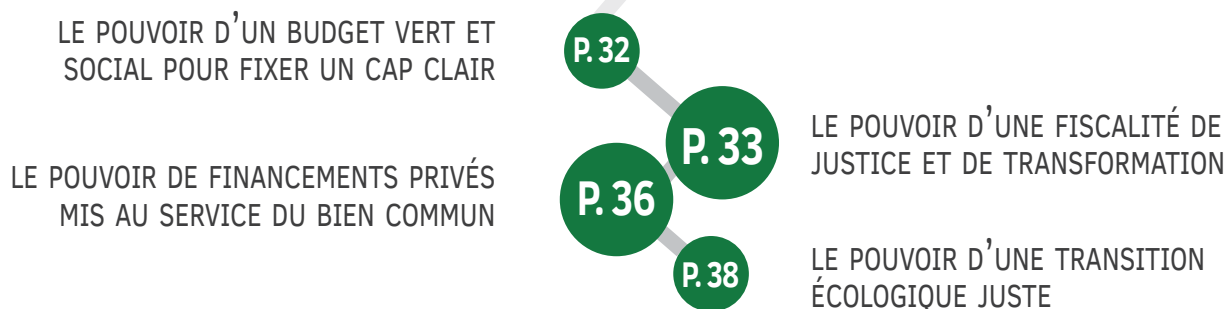
UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SOIN, QUI PROTÈGE, QUI ACCOMPAGNE



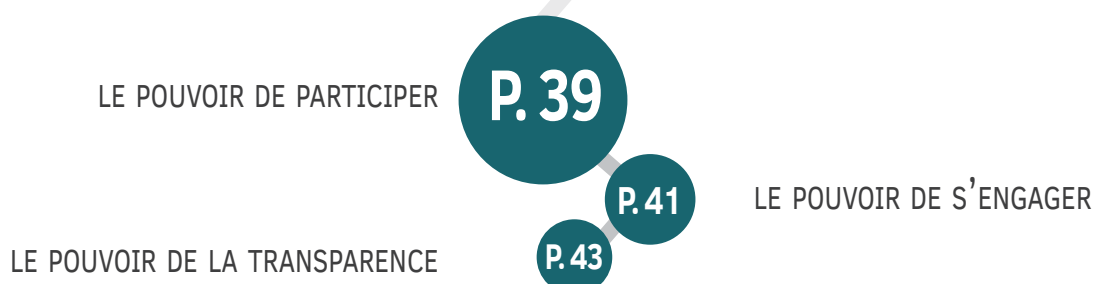
UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE JUSTE QUI ECRÉE DE L'EMPLOI DANS NOS TERRITOIRES



DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FINANCER UN AVENIR ÉCOLOGIQUE ET SOCIALEMENT JUSTE



UNE DÉMOCRATIE QUI REDONNE À TOUTES ET TOUS LE POUVOIR D'AGIR



UNE SOCIÉTÉ QUI PREND SOIN, QUI PROTÈGE, QUI ACCOMPAGNE

LE POUVOIR DE VIVRE DIGNEMENT



1 REVALORISER LES MINIMA SOCIAUX ET ÉTABLIR UN MINIMUM GARANTI D'AU MOINS 50% DU NIVEAU DE VIE MÉDIAN

Le niveau des minima sociaux ne permet pas d'assurer à chacun.e des « conditions convenables d'existence », engagement pourtant gravé dans le préambule de la Constitution française de 1946. À cela s'ajoute ce qui reste trop souvent un parcours du combattant pour son obtention. Les faibles revalorisations du RSA depuis sa création ont provoqué un décrochage par rapport au coût de la vie.

C'est pourquoi le Pacte du Pouvoir de Vivre demande de revaloriser les minima sociaux et d'instaurer un revenu minimum garanti, qui permettra de combattre efficacement la pauvreté, et qui doit assurer, à terme, des ressources d'au moins 50% du niveau de vie médian.

2 PERMETTRE L'AUTONOMIE DÈS 18 ANS EN INSTAURANT UN REVENU MINIMUM GARANTI ET L'AUGMENTATION DES BOURSES

Les jeunes qui ne sont ni en études, ni en formation, ni au travail, n'ont aujourd'hui pas accès aux aides financières qui leur seraient nécessaires alors même qu'ils sont les premières victimes de la pauvreté.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre demande que le revenu minimum garanti, sous conditions de ressources, soit accessible aux jeunes dès 18 ans, tout en leur garantissant un accompagnement dans leur parcours.

Cette mesure doit être complétée par une réforme des bourses (et une hausse du plafond) de façon à éviter que les jeunes étudiants en situation précaire ne soient amenés à abandonner ou que cela ne mette en péril leurs études, faute de ressources.

Cette réforme doit par exemple ouvrir de droit la possibilité aux étudiants de bénéficier de certains dispositifs tels que la complémentaire santé solidaire ou le chèque-énergie.

3

FAVORISER LA SORTIE DES MÉNAGES MODESTES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN DOUBLANT LE MONTANT DU CHÈQUE-ÉNERGIE

La hausse des prix de l'énergie, couplée à des logements mal isolés et des ressources limitées, accentuent la précarité énergétique qui concerne un nombre croissant de ménages dans notre pays.

Pour faire face à ces dures réalités, et le temps de rénover l'ensemble des passoires thermiques (ce qui permettra simultanément de réduire les émissions de gaz à effet de serre), le Pacte du pouvoir de vivre propose de doubler le montant du chèque-énergie.

4

GARANTIR L'ACCÈS ET L'EFFECTIVITÉ DE NOS DROITS EN LUTTANT CONTRE LE NON-RECOURS

Nous n'avons pas toujours facilement accès à nos droits sociaux tels que le RSA ou la Complémentaire Santé Solidaire (ex-CMU-c) : méconnaissance des dispositifs, complexité administrative, dématérialisation des demandes...

L'automatisation des droits doit devenir une réalité pour que nous puissions tous bénéficier des prestations qui nous reviennent.

Cette dernière peut être précédée par :

- Le développement de la pratique du référent unique chargé d'évaluer l'éligibilité d'un bénéficiaire potentiel à l'ensemble des aides et de l'accompagner dans sa démarche.
- La suppression de la prise en compte des « petites ressources » irrégulières qui viennent entamer les droits à prestations sociales comme les gratifications de stage.
- Une grande campagne nationale sur le non-recours, sur le modèle du succès récent de la campagne portant sur la prime d'activité.

5

REVALORISER LES BAS SALAIRES DANS LES GRILLES DE CLASSIFICATION DES BRANCHES, DANS LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Nous devons tous percevoir une rémunération qui nous permette de vivre dignement.

A ce titre, le montant du SMIC n'est pas le seul curseur sur lequel il est possible d'agir pour la revalorisation des bas salaires : les branches et les entreprises ont un rôle central à jouer, d'autant plus important depuis les ordonnances Travail de 2017.

Ainsi, les employeurs ont les cartes en main (via les négociations de branches) pour revaloriser les bas salaires et reconnaître à leur juste valeur les missions des travailleurs et travailleuses, notamment celles et ceux dits de deuxième ligne qui ont évité que le pays ne s'écroule durant la crise sanitaire, tout en percevant les plus basses rémunérations.

Par-delà la responsabilité des employeurs, le gouvernement peut intervenir en conditionnant le versement des aides publiques à un dialogue social de qualité. En tant qu'acteur économique, il peut aussi, comme les collectivités territoriales, changer les modalités de la commande publique en cessant de tirer les prix vers le bas et en y adjoignant des clauses sociales et environnementales.

6

ENCADRER LES ÉCARTS ENTRE LES PLUS HAUTES ET LES PLUS BASSES RÉMUNÉRATIONS ET PLAFONNER LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Depuis la loi Pacte, les entreprises cotées en Bourse ont l'obligation de publier le ratio d'équité qui détermine l'écart de rémunération entre chaque dirigeant et le salaire moyen et médian des salarié.e.s de l'entreprise. Cet outil a mis en lumière qu'en 2019, les patrons français de ces entreprises ont perçu une rémunération moyenne de 5 millions d'euros, qui représente 72 fois la rémunération médiane de leurs employés et 53 fois la rémunération moyenne. Ce n'est pas socialement acceptable.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, la transparence du ratio d'équité doit être un outil vers plus de justice : il devrait s'étendre à un nombre plus important d'entreprises et être assorti d'une obligation de plafonner et encadrer les rémunérations des dirigeants à des niveaux socialement acceptables.

7

INSTAURER UN DROIT À LA CONNEXION

Difficile d'imaginer une inclusion dans la société contemporaine sans accès à Internet. Ce dernier a d'ailleurs été reconnu comme un droit par le biais de la loi pour une République numérique votée le 7 octobre 2016. L'efficacité d'un tel droit reste limitée s'il ne repose que sur des considérations techniques.

Le Pacte du pouvoir de vivre soutient un droit à la connexion qui réponde à un certain nombre d'exigences universelles qui dépassent le seul accès théorique au réseau Internet : une formation initiale et continue à son utilisation, un accompagnement efficace, une aide financière, une connexion à un coût abordable, des sites Internet et des applications adaptés, une identité numérique simple et sécurisée.

8

ACCUEILLIR DIGNEMENT LES RÉFUGIÉ.E.S ET MIGRANT.E.S, ET GARANTIR LES CONDITIONS D'UNE INCLUSION RÉUSSIE

S'il relève bien d'une compétence étatique de décider des règles régissant l'entrée et le séjour sur son territoire, celles-ci doivent impérativement respecter les droits fondamentaux consacrés à l'échelle nationale, européenne et internationale. Les politiques d'asile et d'immigration doivent par ailleurs prendre en compte la diversité des situations (demandeurs et demandeuses d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, étranger.e.s en situation régulière ou irrégulière etc.) et les différentes réalités juridiques qui s'y attachent.

La mise en œuvre du droit d'asile repose en partie sur les conditions d'accueil proposées à toute personne qui sollicite une protection internationale auprès de la France. En ce sens, il convient de proposer un hébergement accompagné à tous les demandeurs et demandeuses d'asile qui ne disposent pas d'autre solution. Pour celles et ceux qui obtiennent une protection (réfugié.e.s et bénéficiaires de la protection subsidiaire), les programmes d'accompagnement global doivent être développés pour favoriser leur accès à l'emploi et au logement. Plus généralement, la France doit jouer un rôle moteur à l'échelle européenne pour harmoniser par le haut les normes communes.

Pour l'ensemble des personnes étrangères, **l'accès aux droits doit être facilité**, notamment l'accès aux préfectures pour obtenir et renouveler leurs titres de séjour. Dans ce cadre, il convient par ailleurs d'élargir les critères de l'admission exceptionnelle au séjour et d'adopter des mesures de régularisation immédiates afin de répondre à certaines situations de blocage qui nuisent à l'inclusion des personnes concernées.

LE POUVOIR DE TRAVAILLER DIGNEMENT ET DE CHOISIR SES TEMPS DE VIE



9

METTRE EN PLACE UNE BANQUE DES TEMPS POUR MIEUX ARTICULER LES TEMPS DE VIE POUR TOUTES ET TOUS

Et si la banque de demain était une banque... des temps ? Une banque qui permettrait aux travailleurs de disposer d'un capital de temps pour pouvoir faire une pause dans leur vie professionnelle, développer un projet personnel, artistique, sportif, familial...

Une banque qui n'appartiendrait pas à notre employeur, et qui permettrait de conserver son capital de temps même lors de changement d'emploi.

Ce nouveau droit universel prendrait, en pratique, la forme d'un compte épargne temps (CET) attaché à la personne tout au long de la vie.

10

AUGMENTER LA DURÉE DU CONGÉ PATERNITÉ À 2 MOIS POUR PROFITER ET S'OCCUPER À DEUX DE L'ARRIVÉE DE SON ENFANT

La naissance d'un enfant est un moment qui modifie profondément notre vie et qui mérite d'être vécu à 2 !

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, une augmentation du temps de congé paternité à 2 mois s'impose.

Si ce droit devra continuer à s'appliquer pour les couples homosexuels, son évolution est aussi un enjeu clé de l'égalité entre les femmes et les hommes qui passe par une reconnaissance dans la société comme dans les entreprises/administrations de la responsabilité et l'engagement des pères.

11 ASSURER UNE GARANTIE D'EMPLOI CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES

Une garantie d'emploi territorialisée doit permettre à chacun.e de nous de trouver un travail, particulièrement quand nous sommes en situation de chômage de longue durée.

Grâce à une **mobilisation massive de différents outils** (renforcement important de l'insertion par l'activité économique, déploiement et pérennisation de Territoires zéro chômeur de longue durée, financement de nombreux contrats aidés dans le secteur non-marchand), la garantie d'emploi permettra, en plus de garantir un emploi à toutes les personnes qui en sont durablement privées, de répondre à des besoins non couverts mais pourtant indispensables à notre société, notamment dans le domaine de la transition écologique et du soin au sens large (« care »).

12 LUTTER CONTRE LES CONTRATS COURTS ET LE TEMPS PARTIEL SUBI EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS DE TYPE « GROUPEMENT D'EMPLOYEURS »

Nous sommes nombreux à pouvoir nous trouver dans une grande précarité qui résulte de temps partiels subis, d'une alternance de contrats courts et/ou de périodes de chômage dans lesquelles nous pouvons nous retrouver enfermés durant l'ensemble de notre vie professionnelle.

Pour lutter contre ces situations, il est nécessaire de favoriser le recours aux tiers employeurs - via notamment les groupements d'employeurs - dans une dynamique de consolidation des emplois et de lissage de l'activité.

13 GARANTIR À TOUTES ET TOUS L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX VACANCES, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

40% des Français ne partent pas en vacances ainsi que 3 millions d'enfants.

L'article 140 de la loi de 1998 de Lutte contre les exclusions reste d'une actualité brûlante :

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »

Les Caisses d'Allocations Familiales doivent être dotées de moyens complémentaires permettant de renforcer leurs politiques dans ces domaines tout en luttant contre les inégalités territoriales. Le modèle vertueux de l'ANCV doit être renforcé et étendu en ciblant particulièrement les plus bas salaires et les publics en situation d'exclusion.

LE POUVOIR DE VIVRE DANS UN LOGEMENT CONFORTABLE ÉCONOME EN ÉNERGIE



14

APPORTER UNE RÉPONSE DE LOGEMENT DIGNE ET DURABLE À TOUTES LES PERSONNES SANS DOMICILE EN FAISANT MONTER EN PUISSANCE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

Chacun de nous doit pouvoir accéder à un logement correspondant à ses besoins pour fonder sa vie sociale et professionnelle, sans nécessairement passer par la case hébergement d'urgence : c'est le principe de la politique du logement d'abord.

Cela signifie donner la priorité aux personnes sans domicile pour un accès direct à un logement pérenne, sans prérequis d'insertion et si besoin avec un accompagnement adapté.

Parallèlement, il est essentiel de garantir l'accès inconditionnel et la continuité dans l'hébergement, le droit à la domiciliation, des moyens suffisants dédiés à l'accompagnement, une augmentation des attributions HLM aux ménages pauvres et modestes et une production accrue de logements très sociaux, privés, à vocation sociale, ou accompagnés (pension de famille, résidence sociales...).

15

FACILITER NOTRE ACCÈS À DES LOGEMENTS FINANCIÈREMENT ABORDABLES EN AUGMENTANT MASSIVEMENT LEUR PRODUCTION ET EN REVALORISANT LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT

Sous l'effet de la précarisation d'une part importante de la population et de la flambée des coûts liés au logement, de plus en plus d'entre nous éprouvent d'importantes difficultés à se loger.

De ce fait, la demande de logements à bas loyers ainsi que le besoin en logements à loyers abordables pour les classes moyennes ne cessent d'augmenter.

Pour y répondre, il faut relancer l'accession sociale à la propriété et investir massivement dans le logement social via le financement de 150 000 logements sociaux par an, le retour de l'Etat dans le financement des aides à la construction, la réduction ciblée de la TVA, la suppression de la ponction instaurée sur les HLM depuis 2018 et la mobilisation accrue du foncier public et privé.

Il faut parallèlement revenir sur les coupes budgétaires opérées depuis 2017 sur les APL et les revaloriser pour leur redonner le pouvoir effectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages pauvres et modestes.

L'accès au logement, c'est aussi augmenter l'offre de logements accessibles et adaptés pour les personnes en situation de handicap ou âgées. Pour cela, l'article 64 de la loi Elan doit être supprimée pour revenir à une obligation de 100 % de logements neufs accessibles.

16

RÉGULER LES MARCHÉS IMMOBILIERS EN RÉFORMANT LA FISCALITÉ FONCIÈRE EN FAVEUR DU LOGEMENT ET EN GÉNÉRALISANT L'ENCADREMENT DES LOYERS DANS LES ZONES TENDUES

Alors que de plus en plus d'entre nous éprouvent des difficultés à se loger, **l'encadrement des loyers** du parc privé dans les zones tendues vise à faire disparaître les loyers excessifs. Une mesure indispensable tant que les marchés immobiliers ou le parc HLM ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins des ménages modestes et moyens.

Cet encadrement étant expérimental et optionnel, il est nécessaire de le pérenniser et de le généraliser à toutes les métropoles tendues, tout en s'assurant de son bon respect.

L'Etat et les collectivités doivent donc renforcer l'information, l'accès aux droits des locataires et les sanctions contre les bailleurs qui refusent de l'appliquer.

De même, la régulation du foncier utile pour loger et économe en espace est une nécessité. Cela doit passer par une plus grande maîtrise du foncier disponible (via par exemple les organismes de foncier solidaire) et une évolution profonde de la fiscalité foncière.

17

CRÉER UNE GARANTIE UNIVERSELLE DES LOYERS POUR FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT ET METTRE FIN AUX EXPULSIONS LOCATIVES

La création d'une **garantie universelle des loyers**, publique, permettrait de rassurer les propriétaires bailleurs face aux risques d'impayés et constituerait un antidote efficace pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement locatif des ménages précaires et modestes.

Dans un contexte de hausse des coûts du logement et des expulsions locatives, l'accès au logement est rendu difficile par le recours à la caution parentale ou à des garanties loyers impayés privées qui avantagent les locataires aidés par leur famille ou en emploi stable.

Cette garantie universelle consisterait à ouvrir à tous les locataires une garantie sur le mode de la garantie Visale proposée par Action Logement, et se substituerait, à terme, à toutes les autres garanties privées.

18

ÉRADIQUER LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES EN INVESTISSANT MASSIVEMENT DANS LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS POUR EN FAIRE UNE NOUVELLE EXCELLENCE FRANÇAISE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET INDUSTRIELLE

La **rénovation énergétique des logements** doit devenir un des grands chantiers de la décennie et éviter qu'elle ne profite qu'aux plus aisés.

Un investissement supplémentaire de **10Mds€/an pendant 10 ans** est nécessaire pour transformer les 4,8 millions de passoires énergétiques et rénover l'ensemble du parc de logements français.

Il faut dorénavant passer à la massification de la rénovation pour tous et au service de tous. C'est un objectif majeur pour une France du 21^e siècle qui soit à la fois sociale, écologique et citoyenne.

LE POUVOIR DE SE SOIGNER ET D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E



19 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES D'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

En France, nous sommes près de 1 personne sur 5 à connaître une difficulté d'accès aux soins. Cette réalité est vécue au quotidien quand nous nous trouvons au centre d'un désert médical, souvent - mais pas seulement - en milieu rural. De plus, dans les zones urbaines, les difficultés d'accès aux soins sont liées à l'absence de professionnels conventionnés secteur 1.

En s'appuyant sur l'expertise des collectivités territoriales, des acteurs institutionnels et sociaux et des citoyens/usagers, le Pacte du pouvoir de vivre propose de lutter contre les déserts médicaux et l'impossibilité de se soigner pour des raisons financières. Il faut développer l'offre de soin et les possibilités d'accueil et d'accompagnement des personnes fragiles et/ou vulnérables pour que nous puissions accéder à une offre de soins socialement abordable dans un rayon accessible et dans un délai raisonnable.

20 GARANTIR UN ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pour garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé, il faut former plus de personnels et favoriser leur installation dans les territoires où les besoins sont les plus criants, en particulier dans les zones rurales ou de montagne, mais aussi dans de nombreux quartiers populaires.

Cela passe aussi par une responsabilisation des communautés professionnelles territoriales de santé, une plus grande coopération entre les acteurs hospitaliers, les centres de santé et les libéraux, une révision profonde du financement des hôpitaux et une revalorisation des objectifs de l'assurance maladie.

21 GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DU DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN POUR LES ÉLÈVES OU ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES

Les élèves ou étudiant.e.s en situation de handicap ou atteints de maladie chroniques doivent être accompagnés dans leur parcours scolaire comme cela est prévu par le **droit à l'accompagnement humain**, à la hauteur des besoins notifiés par la MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées).

En amont, c'est l'accès facilité et précoce aux diagnostics qui est nécessaire. Force est de constater que ce n'est pas le cas encore aujourd'hui avec pour conséquence un fort impact sur les parcours scolaires, les orientations, et au final sur l'inclusion de ces jeunes.

Dans cette optique, la **reconnaissance du travail des AESH** (accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap) à sa juste valeur, en leur donnant le statut de fonctionnaire de catégorie B, est essentielle. De même, leur intégration dans les équipes enseignantes est déterminante et passe par une coopération renforcée entre les professionnel.le.s du handicap et l'Éducation nationale.

22 BÂTIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DU GRAND ÂGE ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE DOTÉE D'UN FINANCEMENT PÉRENNE ET AUTONOME

Vieillir peut être anxiogène pour chacune et chacun d'entre nous : aux incertitudes liées à notre santé s'ajoutent celles de notre autonomie ou encore de notre capacité financière à choisir notre cadre de vie.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de bâtir une politique du grand âge et plus largement de l'autonomie à tous les âges de la vie.

Cela nécessitera de décloisonner les secteurs du grand âge et du handicap. Cette politique devra être structurée conformément aux droits inaliénables des personnes et prioritairement autour de la liberté de choisir son lieu de vie, en étant accompagné à la hauteur de ses besoins évolutifs, de la logique de prévention et d'accompagnement, et de la lutte contre l'âgisme. De plus, rien ne sera possible sans une forte revalorisation des métiers de l'Humain dont la pénurie actuelle met en danger les solidarités essentielles au pays.

23 GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS À L'ENSEMBLE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

L'accès aux soins, notamment en matière de santé mentale, doit être garanti pour l'ensemble des personnes étrangères en supprimant les restrictions apportées ces dernières années pour bénéficier de l'aide médicale d'État ou de la protection maladie universelle.

24 METTRE EN PLACE UNE CONFÉRENCE NATIONALE DES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES, CONFIEE AU CESE

Les textes budgétaires concernent l'ensemble de la société et doivent donc faire l'objet d'un dialogue pour privilégier une approche globale, d'intérêt général et ainsi tendre vers un consensus citoyen.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose donc un temps d'échange annuel organisé par le CESE, créant les conditions d'un dialogue avec le gouvernement sur ses orientations souhaitées en matière sociale. Les différents acteurs pourraient ainsi faire part de leur analyse et formuler des demandes ou des propositions, en s'appuyant sur les orientations livrées par le gouvernement via des tables-rondes avec les ministres.

LE POUVOIR DE S'ÉDUIQUER ET SE FORMER



25 INVESTIR DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire facilite l'accès aux savoirs, à la culture (scientifique, technique et artistique) et vise à développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté. Plus que jamais essentielle pour l'amélioration du système social, cette dernière a été le terreau pour beaucoup d'un engagement citoyen nécessaire à toute la société.

Pour lui donner un nouvel élan, il est indispensable de débloquent des financements pérennes et contractuels pour une animation sociale et territoriale adaptée à tous les publics.

26 PERMETTRE À TOUS LES JEUNES DE TROUVER LEUR VOIE PAR L'UNIVERSALISATION DU DROIT AU CONSEIL À L'ORIENTATION

L'école doit être le lieu de la mixité sociale, de l'ouverture aux autres, du brassage des cultures, de la fraternité et de l'égalité. Alors que les inégalités sociales et territoriales fracturent notre société et minent notre démocratie, alors que nous n'avons certainement jamais eu autant besoin de l'École pour reconstruire le commun, celle-ci ne tient plus aujourd'hui sa promesse d'émancipation. Malgré l'engagement des enseignant.e.s et de l'ensemble des personnels qui œuvrent au quotidien pour donner aux élèves les mêmes chances de réussite scolaire, l'École et plus largement le système éducatif, ploient sous le poids des inégalités. En 2022, l'orientation professionnelle et la réussite scolaire sont encore largement conditionnées par l'origine sociale.

Chaque élève doit être accompagné dans ses choix, découvrir l'étendue des possibilités qui lui sont offertes, et pouvoir s'affranchir de prédispositions sociales.

Pour permettre à toutes et tous les jeunes de trouver leur voie, nous proposons de forcer les moyens pour un réel droit au conseil à l'orientation, accessible à toutes et tous, sur le modèle du Conseil en évolution professionnelle (dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé effectué par des conseillers d'organismes habilités : Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle : reconversion, reprise ou création d'activité...).

27

MENER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE TERRITORIALISÉE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ET LES INÉGALITÉS

L'objectif de plus d'égalité scolaire doit être poursuivi en menant une politique éducative territorialisée centrée sur l'Éducation prioritaire et une démarche volontariste visant à faire progresser la mixité sociale et l'hétérogénéité des publics dans tous les établissements en lien avec l'Etat.

Les moyens consacrés à l'Éducation prioritaire doivent permettre à tous et toutes les jeunes concernés de choisir leur orientation et d'obtenir un soutien renforcé effectif et durable, pendant et après le temps scolaire. La sortie de ces dispositifs ne peut se justifier que par une amélioration réelle de la situation sociale, selon des critères objectifs et partagés.

La place des lycées à l'intérieur du dispositif de l'Éducation prioritaire doit être clarifiée, repensée et valorisée, notamment celle des lycées professionnels, parce qu'ils accueillent souvent les élèves les moins en réussite scolaire des collèges d'Éducation prioritaire.

De même, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur ne peuvent être basés sur la concurrence entre les territoires, entre les formations ou entre les établissements. Tous et toutes les jeunes qui y accèdent ont droit à une même attention des pouvoirs publics : cela passe par des moyens supplémentaires conséquents pour les filières universitaires, alors que la dépense par étudiant a baissé ces dernières années. Cela est d'autant plus nécessaire après les souffrances vécues par de nombreuses et nombreux jeunes dues à la pandémie et leurs difficultés sociales accrues qui sont liées.

Enfin, il faut une revalorisation effective des métiers de l'enseignement au service d'une politique d'attractivité des zones d'éducation prioritaire.

28

CONSTRUIRE UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE INCLUSE DANS LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES JEUNES

La construction d'une Europe forte qui soit un espace commun de libertés et de protection sociale, une actrice écologique dans le concert mondial repose sur l'engagement des femmes et des hommes de chaque pays du continent. C'est un enjeu pour aujourd'hui comme pour demain. Cela nécessite que chacun.e de nous puisse mieux comprendre l'Europe et se sentir pleinement européen.ne dès notre plus jeune âge.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose d'inclure une plus forte acculturation à l'Europe dans les parcours éducatifs en donnant par exemple un accès à des classes de découverte européenne ou encore en créant un pass culturel européen pour les jeunes dès l'école primaire.

Nourrir la citoyenneté européenne doit également être permis par l'accès à une expérience dans le domaine de la formation, l'emploi, l'éducation dans un pays européen, le développement du programme Erasmus + ou encore par le financement et l'essaimage du volontariat en service civique européen.

LE POUVOIR DE SE NOURRIR SAINEMENT



29 PERMETTRE À NOS ENFANTS DE SE NOURRIR SAINEMENT EN GÉNÉRALISANT LA TARIFICATION SOCIALE POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE ISSUE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Nos enfants doivent pouvoir manger sainement. Tous ne peuvent pas le faire, notamment parce que notre niveau de revenu ne nous permet pas toujours d'être exigeant sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation. C'est pourquoi les lieux de restauration comme la restauration scolaire doivent proposer une alimentation durable et accessible financièrement. C'est par ailleurs un enjeu éducatif, en matière de santé et d'environnement, que de proposer des menus bio.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose ainsi de généraliser et automatiser les tarifs sociaux dans la restauration scolaire, et soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits provenant d'une agriculture répondant aux critères de l'agro-écologie (bio, filières courtes et de proximité).

30 PROPOSER D'AVANTAGE D'OPTIONS ET DE MENUS VÉGÉTARIENS DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

67% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation des Français résultent de la phase de production agricole. Le moyen le plus efficace pour réduire l'impact climat de son alimentation est de privilégier des produits et des modes de production peu émetteurs de gaz à effet de serre, et d'éviter ceux qui émettent davantage : production de viande, d'œufs et de produits laitiers. S'agissant de l'alimentation, il convient de préférer la qualité à la quantité dans la logique du **"Moins et Mieux"** de produits d'origine animale, tout en consommant davantage de protéines végétales (céréales complètes, légumes secs, fruits à coque).

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre souhaite que davantage d'options et de menus végétariens soient proposés dans la restauration collective. Dans les cantines scolaires en particulier, il souhaite aller plus loin que la loi Egalim (1 repas végétarien par semaine) et que soit proposée une option végétarienne quotidienne dans les collèges et les lycées.

Cette transition vers "moins et mieux" de produits animaux sera également bénéfique en termes de santé publique car la consommation excessive de produits animaux, qui plus est lorsqu'ils sont transformés et issus d'élevages industriels, favorise l'obésité, les maladies cardiovasculaires et certains cancers, comme le rappellent l'ANSES et l'OMS.

31

ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LA TRANSFORMATION VERS UNE ALIMENTATION Saine DES SYSTÈMES DE RESTAURATION COLLECTIVE

Ce soutien prend notamment la forme d'une prime à l'investissement pour former, sensibiliser et pour l'achat de denrées durables et de matériel. Dans certains cas, comme les structures d'hébergement des personnes en situation de précarité, il faut envisager une aide compensatrice à l'achat des denrées pour assurer leur qualité saine et durable.

32

REDYNAMISER LES COMMERCEs ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ VIA UN SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de **redynamiser les commerces alimentaires en centre ville** via un soutien financier et logistique à des systèmes de distribution de produits frais et/ou bio dans les quartiers où l'offre de ces produits est insuffisante voire inexistante.

33

DÉVELOPPER DES « MAISONS DE L'ALIMENTATION DURABLE » DANS LES COMMUNES POUR FAVORISER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Favoriser l'accès à une alimentation de qualité passe par un programme de sensibilisation à l'éco-citoyenneté alimentaire.

Dans cette optique, le Pacte souhaite développer des maisons de l'alimentation durable permettant - à travers des programmes d'éco-citoyenneté alimentaire -, des rencontres de productrices et producteurs locaux avec des habitant.e.s du quartier, la possibilité de manger ensemble, une offre de produits frais et accessibles, des liens avec les marchés, une solidarité alimentaire comme un soutien financier des dispositifs permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation saine et locale (ex : paniers solidaires) **issue de l'agro-écologie ou de l'agriculture biologique.**

LE POUVOIR D'ACCÉDER AUX SERVICES DU QUOTIDIEN



Au cœur de la possibilité de bien vivre aujourd'hui, il y a la possibilité d'accéder facilement aux services du quotidien (commerces, services sociaux, santé, poste, ...). Tout ne peut pas se faire par Internet. Surtout quand on n'a pas Internet. La fraternité se vit au quotidien en organisant la possibilité pour chacune et chacun, même en milieu très rural, de pouvoir avoir accès à des services aussi essentiels que faire ses courses du quotidien, rencontrer un travailleur ou une travailleuse social.e ou un médecin, ou pouvoir accéder aux services bancaires. C'est cela aussi le Pouvoir de vivre.

34

GARANTIR UNE ACCESSIBILITÉ À TOUS LES SERVICES DU QUOTIDIEN EN MOINS DE 20 MIN EN TRANSPORTS ACCESSIBLES ET DURABLES

En milieu rural comme en milieu péri-urbain, les services du quotidien (services publics, commerces, ...) ont parfois disparu. Pour de nombreuses personnes, cela veut dire un accès difficile aux prestations sociales, aux services bancaires ou aux commerces dits de proximité.

Le Pacte du pouvoir de vivre demande que soit garanti l'accessibilité à tous ces services en 20 minutes de transports accessibles et durables au maximum, notamment au travers des Espaces France service.

35

GARANTIR UN ACCÈS À UNE PERSONNE PHYSIQUE DANS LES SERVICES AUX PUBLICS

Certaines démarches deviennent compliquées, voire impossibles, quand on n'a pas d'ordinateur. Ainsi, la numérisation signifie souvent une diminution des possibilités d'avoir un rendez-vous en présentiel dans les services aux publics. Par-delà la question matérielle, plus de 15% des Français (selon l'INSEE) sont aujourd'hui dans l'incapacité de se servir des outils numériques (illectronisme) et près de 13 millions déclarent -selon le Défenseur des droits- rencontrer des difficultés pour les utiliser.

L'absence d'alternative physique à un service numérique crée donc souvent une absence d'accès aux droits ou aux services souhaités.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre demande que tous les services aux publics, en particulier ceux permettant l'accès aux droits sociaux, garantissent un accès à une personne physique formée, dans des plages horaires suffisantes pour répondre aux besoins, avec une accessibilité physique pour toutes et tous.

36

RENFORCER L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX RÉPONSES ET AUX MÉDIATEURS POUR ÉVITER LES RUPTURES DE DROIT DANS LES PARCOURS DE VIE

Derrière chaque dossier, il y a une incompréhension du droit, une situation qui ne « rentre pas dans les cases » ou qui n'est pas prévue. Il est donc important que les services aux publics garantissent une amélioration du droit ou de la prise en charge, pour toute interpellation du médiateur, des commissions de recours ou des délégués locaux du défenseur des droits.

En effet, le rôle de ces délégués territoriaux du défenseur des droits est fondamental pour l'accès aux droits. Nous proposons qu'ils puissent effectuer des permanences dans les Espaces France Services.

UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE JUSTE QUI RECRÉE DE L'EMPLOI DANS NOS TERRITOIRES

LE POUVOIR DE DÉVELOPPER L'AGRO-ÉCOLOGIE



37 SORTIR DES PESTICIDES D'ICI 2035 ET DES ENGRAIS DE SYNTHÈSE D'ICI 2050, EN FIXANT DES OBJECTIFS ANNUALISÉS

Face au quadruple enjeu biodiversité-climat-économie-santé, il est primordial de réduire drastiquement l'usage des pesticides et des engrais de synthèse pour s'en passer respectivement d'ici 2035 et 2050.

Pour ce faire, il est indispensable d'accompagner les agricultrices et agriculteurs par des aides à l'installation conditionnées au respect des pratiques de l'agroécologie et des soutiens à la transition (financiers, formation) pour les agriculteurs et agricultrices déjà installé.e.s.

38 TRANSFORMER LES SYSTÈMES AGRICOLES VERS L'AGROÉCOLOGIE PAR LA FISCALITÉ ET LES OUTILS FONCIERS

Les agriculteurs et agricultrices qui mettent en place des pratiques agroécologiques doivent être aidé.e.s et encouragé.e.s dans cette direction.

Pour ce faire, le Pacte du pouvoir de vivre propose la mise en place d'une nouvelle fiscalité sur les engrais azotés de synthèse, coordonnée avec celle sur les pesticides, dont les recettes seraient fléchées vers les agriculteurs et agricultrices en agro-écologie.

Il convient également de mobiliser et de développer des outils d'accès au foncier et de maîtrise du prix du foncier.

39

FLÉCHER LES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) POUR DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE

Le plan stratégique nationale (PSN), déclinaison de la PAC en France, doit déployer une batterie d'aides en faveur de l'élevage durable, l'agriculture biologique, la production de légumineuses et en particulier de légumes secs à destination de l'alimentation humaine, ainsi que pour le développement des haies et de l'agroforesterie en général. Ces aides sont nécessaires pour des impacts positifs de l'agriculture sur l'environnement et le climat en particulier et pour permettre aux agriculteurs et agricultrices d'être plus résilients face aux crises économiques et climatiques de plus en plus violentes.

40

ÉVITER LA CONCURRENCE DÉLOYALE EN INSTAURANT DES « MESURES-MIROIRS »

Actuellement, les normes appliquées aux denrées agricoles importées ne sont pas les mêmes que celles imposées aux agriculteurs et agricultrices européens. Ainsi, quand un pesticide est interdit en Europe, il peut être utilisé pour les aliments importés, créant une situation de concurrence déloyale pénalisant les agriculteurs et agricultrices européens. Cette absence de réciprocité a fortement contribué à la hausse des importations en Europe (à hauteur de 28%) sur les quinze dernières années.

Pour y remédier, le Pacte du pouvoir de vivre propose d'imposer un règlement européen pour imposer des "mesures-miroirs", c'est-à-dire d'imposer une réciprocité entre les normes de production et les normes d'importation.

41

FAVORISER L'INSTALLATION D'ÉLEVAGES NON INTENSIFS, CRÉATEURS D'EMPLOIS ET MOINS NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT

La politique agricole devrait créer du revenu et de l'emploi en réduisant le cheptel et en rendant économiquement viable le « Moins et Mieux ». Parce qu'il produit beaucoup trop d'animaux sans toujours respecter leur bien-être, mais aussi parce qu'il favorise l'usage de pesticides et le rejet de surplus d'azote polluants, l'élevage industriel intensif est nocif pour l'environnement. C'est d'autant plus regrettable que l'élevage non intensif est potentiellement créateur d'emplois, en plus d'être moins nocif pour l'environnement.

Pour préserver la biodiversité, le Pacte du pouvoir de vivre souhaite donc que l'État incite financièrement l'installation d'élevages non intensifs avec notamment la mise en place de prairies extensives et des conditions de production respectueuses des animaux.

LE POUVOIR DE SE DÉPLACER



42

PERMETTRE À CHACUN.E DE SE DÉPLACER EN TRANSPORTS PEU POLLUANTS, EN RENFORÇANT L'ACCESSIBILITÉ À UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS OU PARTAGÉS ET PAR DES SOUTIENS FINANCIERS ACCRUS

Pour beaucoup d'entre nous, notamment en milieu rural, il est difficile voire impossible de se déplacer sans voiture individuelle et donc, souvent, sans polluer. Pour nous permettre d'accéder à des transports collectifs/partagés plus facilement, les collectivités doivent organiser - sous la houlette des autorités organisatrices de la mobilité (loi LOM) - des plans de mobilité qui fixent des objectifs et indicateurs précis (par exemple x% de la population à moins de y minutes à pied ou à vélo d'un service de mobilité (transports collectifs ou partagés)).

D'autre part, nous avons toutes et tous besoin d'être accompagnés dans nos démarches pour faciliter notre passage vers des mobilités moins polluantes. Le Pacte du pouvoir de vivre préconise que ce soit via un guichet unique (qui pourrait être les actuels Points info énergie).

43

DÉVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE LOCAL POUR LES BIENS ET LES PERSONNES VIA UN PLAN D'INVESTISSEMENT JUSQU'EN 2030

Le train est un mode de transport particulièrement performant d'un point de vue environnemental et représente un outil d'aménagement du territoire, pourvoyeur de nombreux emplois non délocalisables et potentiellement de justice sociale dans les territoires peu couverts en transports en commun.

Pour accélérer le développement du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et consacrer le train comme "colonne vertébrale" des mobilités, il est nécessaire de mettre en œuvre un véritable plan de relance du ferroviaire en investissant 3 Mds€ supplémentaires par an jusqu'en 2030 dans les infrastructures, prioritairement au niveau local.

44 INTERDIRE LES EXTENSIONS D'AÉROPORTS POUR FREINER LA CROISSANCE DES ÉMISSIONS DE CO₂

Le secteur aérien est la première source de croissance des émissions de CO₂ en France depuis ces dix dernières années. Il paraît ainsi important de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur d'ici 2030, notamment via l'interdiction des extensions d'aéroports (10 projets en débat actuellement) qui visent à augmenter le trafic et contribuer à la hausse des émissions du secteur.

45 ALLER VERS 100% DE VÉHICULES NEUFS ZÉRO ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE AU PLUS TARD EN 2035

Pour permettre de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans les transports, il faut fixer une **fin de vente des véhicules diesel et essence** au plus tard en 2030, et des **véhicules hybrides** au plus tard en 2035. Or, nous sommes nombreux à ne pas avoir d'alternatives à la voiture pour nous déplacer, notamment en milieu rural.

C'est pourquoi il faut dès maintenant se préoccuper de la disponibilité des ressources nécessaires à la fabrication et le recyclage des batteries pour véhicules électriques, accompagner les entreprises du secteur automobile et s'assurer que les salarié.e.s du secteur conservent leur emploi via notamment des dispositifs de formation adaptés, accompagner les ménages modestes dans l'acquisition d'un véhicule zéro émission, multiplier les bornes de recharges, renforcer les normes sur les émissions de CO₂ des véhicules, accélérer la conversion des flottes publiques et privées.

LE POUVOIR DE LA SOBRIÉTÉ



46

CRÉER LES CONDITIONS POUR AVANCER VERS UN MIX ÉNERGÉTIQUE 100% RENOUVELABLE EN FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES FILIÈRES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le mix électrique français est aujourd'hui bas carbone avec une part importante de nucléaire, résultat de choix antérieurs. Cependant, nous avons un parc électrique vieillissant qui doit être à terme remplacé. La question du choix du mix énergétique est donc cruciale, et doit être prise en anticipation (pour éviter le non-choix par défaut) et dans les meilleures conditions possibles (c'est-à-dire en s'assurant de la possibilité d'un débat éclairé et démocratique) notamment au vu des investissements importants qui vont devoir être faits à l'avenir.

Quel que soit le choix du mix énergétique, il est primordial de développer de manière ambitieuse les énergies renouvelables d'ici à 2030, et de développer la recherche sur le recyclage des déchets du nucléaire, qui sont un legs dangereux aux générations à venir.

47

RÉSERVER LES FINANCEMENTS PUBLICS POUR DES PROJETS D'HYDROGÈNE AUX PROJETS 100% VERTS

Des milliards sont actuellement investis dans des projets de production d'hydrogène. Pour assurer qu'il s'agisse d'hydrogène vert (c'est-à-dire produit par électrolyse à partir d'électricité d'origine renouvelable) il est nécessaire de cadrer la production d'hydrogène que nous souhaitons. Actuellement en France, l'hydrogène est réalisé à 95 % à partir d'énergies fossiles.

Il faut réserver le financement public aux projets d'hydrogène vert.

48

DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DANS TOUTES LES FILIÈRES DU BÂTIMENT SUR LA RÉNOVATION THERMIQUE, LA CONSTRUCTION BAS CARBONE ET L'ÉCONOMIE DU RÉEMPLOI

Le développement de l'industrie nécessaire à une rénovation énergétique massive et performante de l'ensemble des bâtiments publics et privés d'ici 2050 va dépendre en grande partie de la capacité de ces secteurs à pouvoir faire appel à des femmes et des hommes formés à ces métiers.

Pour le développement de filières de production sur le territoire national et la création d'entreprises dans le secteur, il faudra rendre ces métiers plus attractifs et soutenir dès aujourd'hui le développement de l'offre de formation en valorisant les métiers du BTP, notamment auprès des jeunes.

49

ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DES NORMES ET QUOTAS DANS LES MARCHÉS PUBLICS POUR L'UTILISATION DE MATÉRIAUX ISSUS DU RÉEMPLOI, DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS AINSI QUE D'ÉCO-MATÉRIAUX CERTIFIÉS ET NORMALISÉS

La commande publique constituant un levier puissant de transformation du tissu économique, nous demandons un engagement volontariste des pouvoirs publics et des collectivités pour favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et biosourcés ainsi que leur normalisation.

50

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES À L'ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les subventions accordées aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés de personnalité morale doivent être conditionnées au respect de critères techniques garantissant des niveaux de performance et le faible impact environnemental des chantiers.

LE POUVOIR DE MIEUX CONSOMMER



51

RÉGLER LA DIFFUSION DES PUBLICITÉS POUR LES PRODUITS FORTEMENT NÉFASTES POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LA SURCONSOMMATION

L'autorégulation ne suffira pas pour faire disparaître l'incitation à l'achat de produits dont l'impact climatique est négatif.

C'est pour cette raison que les publicités en faveur des produits néfastes pour le climat et l'environnement doivent être interdites, comme cela a été proposé par la Convention citoyenne pour le climat. Pour des raisons de santé publique, les messages publicitaires ciblant les enfants de moins de 16 ans pour les produits alimentaires dont le Plan national nutrition santé appelle à limiter la consommation (boissons sucrées, aliments trop gras, sucrés, salés et ultra-transformés) doivent également être interdits.

52

ALLONGER LA DURÉE D'USAGE DES PRODUITS EN FACILITANT LEUR RÉPARATION ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

Seuls 10% des produits qui tombent en panne en France sont réparés. Les objectifs de réemploi des produits dans les filières très polluantes comme le textile et l'électronique sont aujourd'hui de 2% ou moins. La réparation et le réemploi emploient plus de 60 000 personnes en France, mais ce sont des secteurs en grande fragilité économique.

Il convient donc de protéger le secteur pour augmenter les niveaux de produits réparés ou réemployés et réduire nos émissions, maintenir ces emplois et en créer de nouveaux.

53

ÉQUILIBRER LA PLACE ENTRE LE E-COMMERCE ET LES COMMERCE DE PROXIMITÉ POUR FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOI

L'e-commerce est un secteur dominé par une poignée d'acteurs qui aujourd'hui détruit deux fois plus d'emplois qu'il n'en crée en France. L'impact environnemental global du modèle est également dénoncé (surproduction, accroissement du transport aérien et du nombre de véhicules, artificialisation des sols).

Pour permettre une transition écologique et sociale bénéfique dans le commerce, il faut donc encadrer le développement anarchique du secteur et favoriser des modèles plus vertueux pour l'emploi comme la vente en ligne par des commerces de proximité.

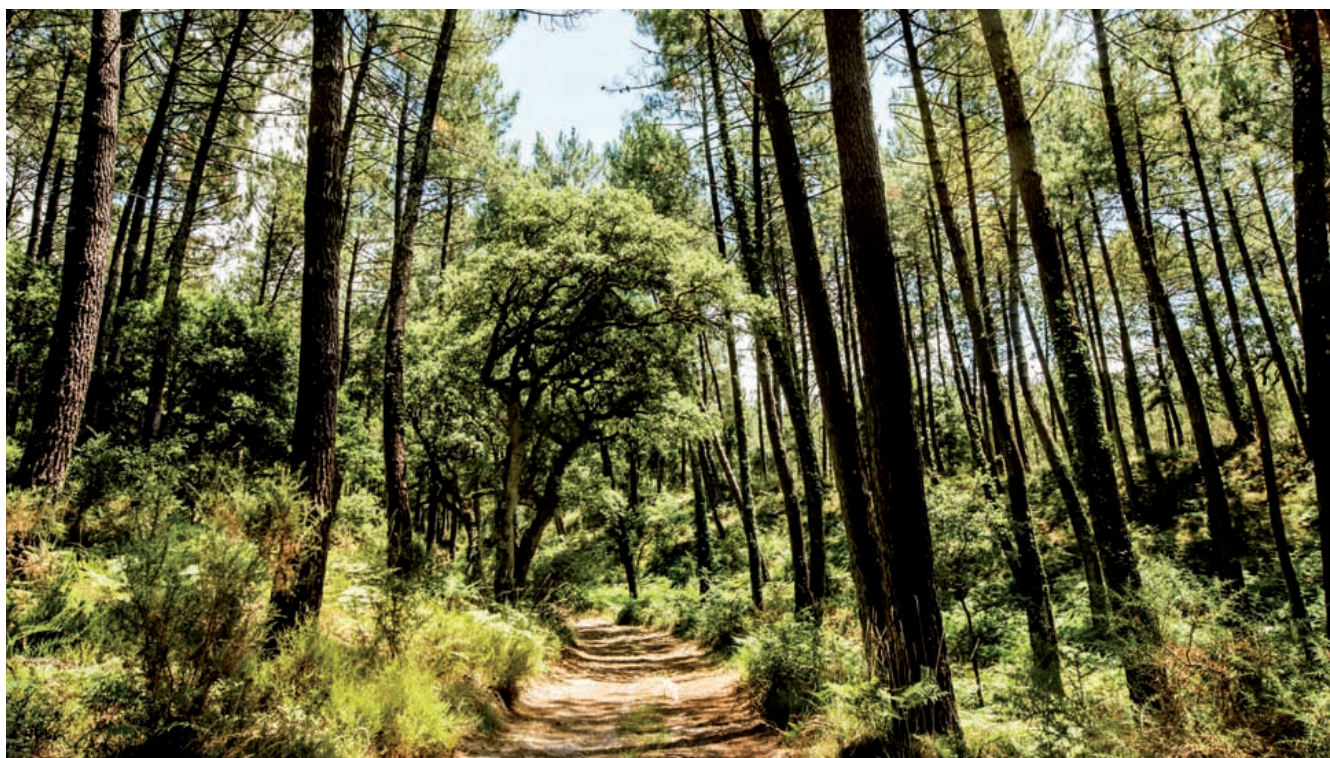
54

FIXER DES OBJECTIFS VISANT À LIMITER L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Le numérique représente, à l'échelle mondiale, près de 4 % des émissions de gaz à effet de serre, pourcentage en constante augmentation. Nous devons limiter l'impact du numérique sur le climat et l'environnement.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de définir des critères de suivi et d'évaluation notamment en termes de consommation énergétique, d'artificialisation des sols et d'émissions de gaz à effet de serre, et de développer massivement la formation aux usages sobres du numérique.

LE POUVOIR DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



55

ADOPTER UNE LOI-CADRE SUR LA PROTECTION ET L'USAGE DES SOLS ET METTRE EN PLACE DES RÉFORMES FISCALES POUR ENRAYER L'ARTIFICIALISATION

Nous devons maîtriser l'usage des sols et l'aménagement des territoires pour préserver les qualités propres aux milieux naturels (neutralité, qualité, présence de biodiversité).

En complément de réformes fiscales pour enrayer l'artificialisation, une loi-cadre sur la protection et l'usage des sols devrait notamment soumettre les entrepôts logistiques et data centers aux règles d'implantation des centres commerciaux et nous doter de nouveaux outils de maîtrise foncière et d'aménagement. Elle devrait en outre rétablir et simplifier le "versement pour sous densité" pour limiter l'étalement urbain, et supprimer les exonérations de taxe foncière dont peuvent bénéficier aujourd'hui des entrepôts de logistique.

56

POURSUIVRE LA CRÉATION D'ESPACES VERTS ET L'AGRICULTURE URBAINE DANS TOUS LES ESPACES URBAINS SOUS-DOTÉS EN DÉVELOPPANT LES FILIÈRES D'INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

Il est fondamental de ne plus opposer le milieu urbain et la nature. Les deux cohabitent de façon harmonieuse via par exemple la végétalisation des rues, la plantation d'arbres ou la création d'espaces verts : il faut poursuivre cette dynamique déjà en œuvre dans plusieurs villes.

Cela nécessite notamment de développer les filières d'ingénierie écologique, de mettre en place des formations d'agents des espaces verts et de renforcer la filière de l'éducation à l'environnement.

57

SE DONNER LES MOYENS D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ POUR LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN EN BON ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES

Une stratégie nationale de la biodiversité doit fixer des ambitions claires en termes de préservation et restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine pour toutes les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire, l'agriculture, les transports, l'industrie....

Pour qu'elle soit effective, elle devra être dotée de moyens financiers et humains (avec suppression des niches fiscales et subventions défavorables) à la hauteur des enjeux.

Enfin, une stratégie nationale doit se doter d'une gouvernance opérationnelle permettant d'embarquer tous les acteurs territoriaux, politiques, économiques et associatifs.

58

PLACER LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES DÉCISIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION FORESTIÈRE

La biodiversité est le moteur de tout ce que nous offrent et offriront les forêts. Nul ne sait aujourd'hui ce que seront les forêts de demain sous l'effet des changements climatiques. Ce qui est certain, c'est que les capacités d'évolution (résilience) et l'existence de forêts dans certaines régions (résistance), seront d'autant plus fortes que les forêts abriteront une biodiversité en bon état de conservation dans toutes ses dimensions (fonctionnelle, génétique, spécifique et paysagère).

C'est pourquoi la gestion forestière doit placer la biodiversité au cœur de ses décisions, et ne plus la considérer comme un sous-produit lié à un soutien financier spécifique pour être "pris en compte".

DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FINANCER UN AVENIR ÉCOLOGIQUE ET SOCIALEMENT JUSTE

LE POUVOIR D'UN BUDGET VERT ET SOCIAL POUR FIXER UN CAP CLAIR



59 POUR UN BUDGET DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL, MIEUX CONTRÔLÉ DÉMOCRATIQUEMENT

Les budgets publics représentent des montants importants. Pour le Pacte du pouvoir de vivre, ces montants doivent être mobilisés au service d'objectifs écologiques et sociaux.

Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer un contrôle indépendant des hypothèses écologiques et sociales du gouvernement dès le début du processus budgétaire, et renforcer les contre-pouvoirs et l'intégration des citoyen.ne.s tout au long du parcours. Par-delà ce contrôle, toute mesure fiscale nouvelle devra faire l'objet d'une évaluation au préalable indépendante de son impact sur les inégalités.

60 METTRE FIN AUX DÉPENSES NÉFASTES À L'ENVIRONNEMENT ET ATTEINDRE 10% DE DÉPENSES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT ET AU CLIMAT (DÉPENSES VERTES) AU SEIN DU BUDGET DE L'ÉTAT DÈS 2025

Le Pacte du pouvoir de vivre souhaite la fin des dépenses néfastes à l'environnement en 2025 et au plus tard en 2027 (notamment pour certaines dépenses sectorielles ou territorialisées), en réutilisant les économies réalisées pour accompagner et permettre la transition écologique sans préjudice pour les personnes les plus impactées.

Le Pacte propose également d'atteindre 10 % de dépenses favorables à l'environnement et au climat (dépenses vertes) au sein du budget de l'État dès 2025.

61 METTRE EN PLACE UNE TVA RÉDUITE SUR LES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

Alors que ces activités permettent d'allonger la durée de vie des produits, leur coût reste encore trop souvent rédhibitoire. Il s'agit de les rendre financièrement plus accessibles tout en encourageant le développement de ces secteurs pourvoyeurs d'emplois.

LE POUVOIR D'UNE FISCALITÉ DE JUSTICE ET DE TRANSFORMATION



62 RÉFORMER L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de mener une réforme de l'impôt sur le revenu (IR) visant à le rendre plus progressif pour plus de justice sociale.

Cette réforme devra aussi favoriser le consentement à l'impôt par un système de calcul plus lisible et plus juste, et en faire une source importante et pérenne de financement de l'Etat. Il sera également nécessaire de revoir les impôts directs qui ne tiennent pas compte des revenus (TVA, TIPP, TFB).

63 ALIGNER LA FISCALITÉ DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

L'objectif d'une fiscalité juste et d'un meilleur consentement à l'impôt se traduit concrètement via la lutte contre les inégalités, la réduction sensible des écarts de revenus, l'augmentation -à terme- des recettes fiscales de l'État et la lutte contre la dilapidation des actifs de l'entreprise qui met en cause son avenir, tout en redonnant du sens et de la mesure à la valeur du travail.

Le Pacte du pouvoir de vivre souhaite donc la suppression du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et la mise en œuvre d'une imposition des revenus du capital suivant le même barème que les revenus du travail (il sera donc nécessaire de revenir sur le PFU, institué par la loi de finances 2018, qui favorise les 5 % les plus riches).

64 ABONDER UN FOND DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LE PATRIMOINE FINANCIER, HORS DÉPÔTS À VUE ET LIVRETS RÉGLEMENTÉS

Même moins élevé que celui que paieront nos enfants en cas d'inaction, la transition écologique a un coût. Certaines propositions portées par le Pacte du pouvoir de vivre nécessitent un abondement temporaire pour être mises en place.

L'épargne, sous l'effet du ralentissement de la consommation et des comportements de précaution des ménages en 2020, a énormément augmenté tout en étant très largement détenue par les plus riches.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose une taxation exceptionnelle et progressive du patrimoine financier, hors dépôts à vue et livrets réglementés, pour abonder de manière significative et déterminante un fonds de financement dédié à la transition écologique.

65

METTRE EN PLACE UNE IMPOSITION RÉNOVÉE SUR LES GRANDES FORTUNES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

La crise a réaffirmé un besoin de solidarité et de réduction des inégalités qui invite à réintégrer le patrimoine financier au champ de l'impôt comme c'était le cas jusqu'en 2017.

La première proposition du Pacte dans cette optique doit être un retour à l'ISF de 2017, qui offre le mérite de la clarté : l'Impôt sur la Fortune Immobilière a rapporté environ 1,9Md€ en 2020 quand l'ISF rapportait 5,2Md€ en 2017.

En outre, le Pacte propose un ISF rénové qui pourrait rendre plus justes de nombreux abattements, comme celui sur la résidence principale, en les rendant forfaitaires de manière à protéger les propriétaires jusqu'à un niveau raisonnable.

66

RÉFORMER LA FISCALITÉ DES GRANDES SUCCESSIONS POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

C'est un enjeu majeur : le patrimoine augmente plus vite que les revenus. De plus, il est concentré sur la moitié la plus riche de la population qui concentre 92% du capital total en 2018. Les héritiers sont de plus en plus âgés et le décès des générations du baby-boom va accroître les montants transmis.

La fiscalité actuelle ne parvient pas à limiter les inégalités. Aujourd'hui, le taux moyen d'imposition effectif sur les successions est mal connu et faible, à seulement 5% : 2-3 % en ligne directe et proche de 25 % pour les successions sans enfant.

La réforme proposée par le Pacte du pouvoir de vivre est une réforme paramétrique pour les héritages les plus importants. Ainsi, l'architecture générale serait conservée et 87% des héritages continueraient à ne pas être taxés, grâce au maintien de l'abattement de 100 000 euros par part en dessous duquel les successions ne sont pas taxées. Pour les héritages supérieurs, les taux seraient progressivement augmentés par tranche.

67

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CONCURRENCE FISCALE DÉLOYALE PAR UNE AUGMENTATION DES TAUX MINIMAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

L'accord récent de 136 pays au sein de l'OCDE d'un taux d'imposition minimal des multinationales vient enfin traduire la volonté de limiter le dumping fiscal et le pouvoir des multinationales, notamment des GAFAM. Il est temps de mettre fin à l'évasion fiscale légale qui prive de nombreux pays, notamment du Sud, de ressources importantes et vitales pour répondre aux urgences sociales et environnementales.

Néanmoins, cet accord est très insuffisant : d'abord le taux d'imposition décidé à 15% est trop peu élevé : il est de 22% en moyenne dans le monde et de 12,5 % déjà en Irlande, pays européen qui a longtemps pratiqué le dumping. Nos PME et artisans, comme les salarié.e.s, sont bien plus imposés sur leurs profits ! De nombreux experts demandaient un taux de 25% pour qu'il soit significatif. De plus, l'accord ne va s'appliquer qu'à un nombre restreint d'entreprises, environ 70 dont 5 françaises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 M€. Il comporte enfin de trop nombreuses exemptions.

Pour le Pacte du pouvoir de vivre, la richesse créée ne peut plus être captée par les plus fortunés sans réaction des États à la hauteur des enjeux et des besoins. Nous proposons ainsi que la France porte avec ses partenaires européens un taux d'au moins 20% et mobilise l'Union européenne pour que des stratégies efficaces anti-contournement de ces règles soient mises en place.

68

ÉTABLIR UNE FISCALITÉ CARBONE AMBITIEUSE ET JUSTE EN REVERSANT L'ENSEMBLE DE CES RECETTES AUX MÉNAGES MODESTES ET AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION

La fiscalité carbone n'est pas juste : les 10 % des ménages les plus pauvres paient, proportionnellement à leurs revenus, 2,6 fois plus de taxe carbone que les 10 % des ménages les plus riches.

Tout en adoptant une trajectoire de la taxe carbone compatible avec l'Accord de Paris, l'Etat doit calibrer la redistribution aux ménages modestes de la taxe carbone afin d'en contrebalancer l'effet régressif, et plus globalement assurer un versement de l'ensemble des recettes de la fiscalité écologique aux ménages et au financement de la transition.

69

RENFORCER LES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) AFIN DE FINANCER LES PROJETS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au niveau international, promouvoir des mécanismes internationaux d'atténuation d'émission de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, centrés sur la restauration et la conservation des écosystèmes. Développer les financements de projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays les plus pauvres, en plus de l'Aide Publique au Développement.

LE POUVOIR DE FINANCEMENTS PRIVÉS MIS AU SERVICE DU BIEN COMMUN



70 IMPOSER AUX GRANDES ENTREPRISES LA NÉGOCIATION D'UN PLAN DE DÉCARBONATION ALIGNÉ AVEC L'ACCORD DE PARIS

L'objectif de l'éco-responsabilité est de forcer les entreprises à planifier, en collaboration avec leurs salarié.e.s, une stratégie de décarbonation alignée avec l'accord de Paris en tenant compte des besoins de réduction de leur empreinte carbone, des besoins d'investissements et de l'impact sur les salarié.e.s.

Le dispositif s'appliquerait aux grandes entreprises qui devraient publier annuellement un plan climat comprenant au moins les éléments suivants : son empreinte carbone et sa trajectoire - méthode et indicateurs - de réduction des émissions de CO2 compatible avec l'Accord de Paris.

71 ÉTABLIR DES RÈGLES POUR METTRE FIN AUX FINANCEMENTS DES ÉNERGIES FOSSILES

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de réduire progressivement les financements à destination des énergies fossiles. Des règles doivent être collectivement établies pour garantir la transition juste des personnes et des territoires touchés par la baisse graduelle des investissements dans les énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre.

72 ENCADRER LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR QU'ELLES SOIENT ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de réorienter les financements accordés par les institutions financières (banques, assurances, gestionnaires d'actifs) vers des activités durables et l'accompagnement de la transition écologique et énergétique.

Ce dispositif, qui ne pourra entrer en vigueur qu'après la conclusion du travail de définition des activités durables et non durables au niveau européen (taxinomie verte), se traduirait par la mise en place d'un malus pour les actifs nuisibles au climat et à la biodiversité et un alignement des portefeuilles des acteurs financiers avec l'Accord de Paris en fixant des trajectoires normatives.

73

ORIENTER, EN PRIORITÉ ET PAR DÉFAUT, L'ÉPARGNE DES MÉNAGES VERS L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ET DURABLE

Le Pacte du pouvoir de vivre propose que l'épargne des ménages soit davantage investie en priorité et par défaut dans des activités durables, en s'appuyant sur la définition européenne de ces activités (taxonomie verte).

Pour cela, l'épargne placée sur certains supports d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux (assurance vie, épargne salariale) devra être investie par défaut dans des fonds alignés à 50% avec la taxonomie verte européenne et exclure les financements dans les hydrocarbures.

Cela amènera les acteurs financiers à investir bien plus dans des projets et activités avec un impact positif sur l'environnement, sans causer de choc brutal sur les activités non incluses dans la taxonomie verte.

74

ASSURER LE FINANCEMENT À BAS COÛT DES PME POUR FACILITER LEUR ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La transition du tissu économique vers des modes de production et de consommation décarbonés et sobres en énergie et en consommation de ressources nécessite un accès abordable aux financements privés.

Or, les dernières décennies ont vu le modèle de financement par les marchés financiers - et non bancaire - se développer sur le modèle anglo-saxon. Avec lui, c'est une exigence de rentabilité entre 12 et 15% par an qui s'est imposée. Exigence peu compatible avec le temps long, et très défavorable au renforcement d'un tissu économique d'ETI, TPE et PME, hors start-up.

LE POUVOIR D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE



75

RÉVISER LES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES DE L'UE POUR UNE ORIENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES COMPATIBLES AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

L'Union Européenne a un rôle grandissant dans l'orientation des politiques économiques et sociales des gouvernements nationaux. En faisant de la croissance du PIB le critère principal des analyses de soutenabilité de la dépense publique et de la pertinence des politiques économiques, l'UE passe à côté d'enjeux sociaux et écologiques majeurs et oriente les politiques publiques dans un sens difficilement compatible avec les besoins de la transition écologique et sociale.

Le taux d'emploi, l'évolution des inégalités sociales, l'évolution de la pauvreté et de la grande pauvreté, l'évolution de l'espérance de vie, le rythme de réduction des émissions de CO₂, le rythme de ralentissement de l'artificialisation des sols sont autant d'indicateurs disponibles ou facilement disponibles qui offriraient un regard plus réaliste et complet de l'état des économies européennes.

76

EXCLURE DU CALCUL DU DÉFICIT LES DÉPENSES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

En sortie de crise, en principe à partir de 2023, les règles budgétaires européennes pourront à nouveau s'appliquer, mais de manière plus ou moins souple. Il sera donc nécessaire, pour les États les plus endettés mais également, dans une moindre mesure, pour l'ensemble des États membres, d'arbitrer entre certains types de dépenses pour réduire les déficits et la dette. Dans ce contexte, les dépenses d'investissement sont particulièrement vulnérables car elles peuvent être plus facilement réduites que les dépenses de fonctionnement.

En outre, les dépenses en lien avec la protection de l'environnement ne seront pas particulièrement favorisées par le cadre budgétaire qui ne prend pas en compte la nature des dépenses des États.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose ainsi notamment d'exclure du calcul du déficit les dépenses pour les politiques de transition écologique et d'exclure des dépenses publiques nationales les politiques de gestion de crises (pauvreté post-Covid, accueil des réfugié.e.s, etc) et d'investissement dans l'avenir (formation, éducation).

UNE DÉMOCRATIE QUI REDONNE À TOUTES ET TOUS LE POUVOIR D'AGIR

LE POUVOIR DE PARTICIPER



77 RENFORCER LA PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques ont, par définition, un impact sur le quotidien de nos concitoyen.ne.s qui n'est pas toujours évalué à sa juste mesure par les décideurs. En renforçant la place de la société civile organisée dans l'élaboration des politiques publiques, le législateur bénéficierait d'expériences et d'expertises de terrain permettant de prendre des décisions mieux partagées, mieux adaptées donc mieux acceptées, en phase avec la réalité et la situation concrète des personnes, et donc plus opérationnelles.

78 RENFORCER L'APPLICATION DU DROIT À LA PARTICIPATION À L'ACTION PUBLIQUE ET L'ÉTENDRE À D'AUTRES SUJETS

La société civile organisée et les citoyen.ne.s - avec une attention particulière pour les personnes en situation de pauvreté et/ou de handicap - doivent pouvoir faire valoir leurs points de vue dans un cadre organisé, ouvert et transparent et renforcer ainsi la légitimité des décisions publiques.

Si ce droit à la participation existe « sur le papier » pour le champ environnemental, il a été mis à mal dans son application concrète ces dernières années.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose d'une part de renforcer ce droit pour sa réelle application dans le champ environnemental, mais aussi de l'étendre à d'autres sujets sociaux.

79

ENCADRER DE GARANTIES LES PROCESSUS PARTICIPATIFS ET DÉLIBÉRATIFS

A ce jour, les processus participatifs sont très peu encadrés et n'imposent que peu d'obligations aux responsables politiques qui s'y engagent. Cela peut être source de déception pour les participant.e.s, notamment quand la participation se limite en fait à des actions de communication.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose donc de fixer un cadre juridique qui puisse garantir la sincérité des processus de démocratie participative et délibérative. Il s'agit par exemple du temps laissé pour la délibération, de la temporalité à laquelle la consultation doit être organisée, de la transparence du processus, de l'impartialité des organisateurs, de la possibilité à tous les citoyens et citoyennes d'y participer.

80

FAIRE ÉVOLUER LES PROCESSUS D'INITIATIVES CITOYENNES ET LEUR DONNER UNE PLACE DANS NOTRE DÉMOCRATIE EN GARANTISSANT LEURS EFFETS JURIDIQUES

Hormis l'investissement militant ou bénévole dans les associations, les organisations syndicales ou les partis politiques, les citoyen.ne.s ne disposent aujourd'hui d'aucune possibilité réellement opérationnelle pour intervenir de manière institutionnelle et constructive dans la vie publique en dehors des élections.

Parce qu'il est nécessaire de revivifier la démocratie en facilitant l'implication et la participation des citoyen.ne.s sous différentes formes, le Pacte du pouvoir de vivre propose, si certains seuils de soutien sont atteints, d'obtenir des effets juridiques pour les initiatives citoyennes (par exemple, saisine d'une assemblée parlementaire ou organisation d'un référendum).

81

METTRE EN PLACE DES PROCESSUS LOCAUX POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

A l'instar de toutes les politiques publiques, celles concernant l'éducation, la formation, le logement, les moyens d'existence, l'accès à un premier emploi et tout ce qui concerne la vie des jeunes de ce pays doit se construire, se mettre en œuvre et s'évaluer avec les organisations de jeunesse, à toutes les échelles de l'organisation territoriale. La commune, ou le quartier, est un premier niveau qui permet d'expérimenter et de se familiariser avec des espaces intergénérationnels de construction de la prise de décision dans la proximité.

Les jeunes doivent prendre toute leur place dans la mise en œuvre de ce laboratoire de la construction des communs, tremplin de leur engagement citoyen, en s'appuyant sur les méthodes de travail et l'ingénierie de l'éducation populaire.

82

INSTAURER UNE REPRÉSENTATION POUR MOITIÉ DES SALARIÉ.E.S DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET LES CONSEILS DE SURVEILLANCE

Les conseils d'administration ou de surveillance sont encore trop souvent le lieu où dominent les intérêts financiers de court terme du fait de la place prépondérante accordée aux actionnaires. Or le conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise est le lieu où se décident la stratégie et le partage de la valeur ajoutée de l'entreprise : il est déterminant que la proportion de salarié.e.s dans les conseils soit augmentée.

Parmi les pays d'Europe ayant une représentation des salarié.e.s dans les conseils d'administration ou de surveillance, la France est le pays avec le plus faible nombre d'administrateurs salariés. Le retard par rapport aux autres pays d'Europe doit être rattrapé. Si les conseils d'administration ou de surveillance se sont ouverts dans le privé depuis 2013 (loi de sécurisation de l'emploi de 2013, loi dialogue social et emploi de 2015 et récemment la loi PACTE de 2019), la participation des membres salariés reste encore trop limitée pour avoir un véritable impact.

Pour rééquilibrer travail et capital au sein des conseils d'administration ou de surveillance, les membres des conseils d'administration ou de surveillance doivent être constitués pour moitié par des représentant.e.s des salariés.



83

CONSTRUIRE UNE LOGIQUE DE « PARCOURS D'ENGAGEMENT » POUR PERMETTRE UN ENGAGEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

Véritables écoles de la démocratie, les associations développent le sens de la responsabilité et stimulent l'esprit critique. Lieux d'expressions citoyennes, elles contribuent à transformer les indignations et les aspirations individuelles en réalisations collectives. Capables de défendre des causes dans l'espace public, elles font avancer les droits et exercent une irremplaçable vigilance.

L'engagement associatif est facteur d'émancipation pour les individus, permettant de développer des compétences formelles, ou non formelles, dans un cadre collectif. Ils sont des animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social.

Parce que les associations participent à la construction d'une société plus solidaire, l'apport de l'engagement associatif doit être rendu visible et son essor doit devenir un enjeu transversal des politiques publiques. C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre un engagement tout au long de la vie.

84

GÉNÉRALISER LE SERVICE CIVIQUE ET LE RENDRE ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

Face au déclin de la participation aux élections politiques et de la connaissance même des institutions démocratiques, une action volontariste doit être conduite pour rapprocher les jeunes citoyens de l'action publique et de nos institutions.

Le Service Civique, créé en 2010 pour donner une suite civile et volontaire à ce stade, à la conscription, a fait la preuve de son efficacité en ce sens chez les jeunes, et concerne d'ores et déjà 140 000 jeunes par an (200 000 prévus pour 2021), avec un potentiel de développement très conséquent (intérêt des associations et services publics pour les accueillir, forte demande / intérêt des jeunes).

Le Pacte du pouvoir de vivre propose que les 6 à 12 mois (8 mois en moyenne) de « césure citoyenne » que constitue le Service civique deviennent une étape accessible sur la base du volontariat, à tous les jeunes entre 16 et 25 ans.

85

FACILITER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES ÉTUDIANT.E.S, DES PERSONNES MINEURES ET DES PUBLICS QUI EN SONT ÉLOIGNÉS, EN LEVANT CERTAINS FREINS JURIDIQUES ET PAR L'ACCOMPAGNEMENT

Au fil des années, les textes et leurs interprétations ont eu tendance à freiner voire à fermer l'accès des personnes mineures à des responsabilités dans le champ associatif.

Pour faciliter leur engagement dans la vie associative, le Pacte du pouvoir de vivre propose de supprimer dans la loi toute référence à l'âge d'engagement, pour s'émanciper de l'autorisation des représentants légaux. Et revenir ainsi à l'esprit de la loi de 1901 qui n'instaurait pas d'âge minimal pour créer une association ou participer à la vie des instances statutaires.

Pour les jeunes éloignés (cumulant les difficultés d'insertion / d'engagement), le Pacte propose par exemple de développer les expérimentations qui permettent d'identifier des freins et proposer des leviers à activer afin de diversifier les profils des jeunes engagés ; de permettre l'émergence de projets de la jeunesse via des appels à projets ciblés, vulgarisés et simplifiés dans les collectivités locales (villes, départements, régions).

86

ÉVALUER TOUTE NOUVELLE LOI ET POLITIQUE PUBLIQUE AU REGARD DE SES CONSÉQUENCES SUR LES 10% LES PLUS DÉMUNI.E.S

Les plus pauvres d'entre-nous sont les premiers touchés par le changement climatique mais aussi par les mesures prises pour y pallier. Par exemple, les augmentations du coût de l'énergie ou celle des loyers après rénovation des logements ou des quartiers pèsent durement sur eux.

Si toutes les politiques publiques étaient tenues de veiller à l'accès de toutes et tous aux droits de tous, ce serait un grand pas vers une société qui ne laisse personne de côté.

Pour cela l'État et les collectivités locales doivent se donner pour exigence d'évaluer l'impact des nouvelles lois et politiques publiques sur les 10 % de personnes les plus pauvres.

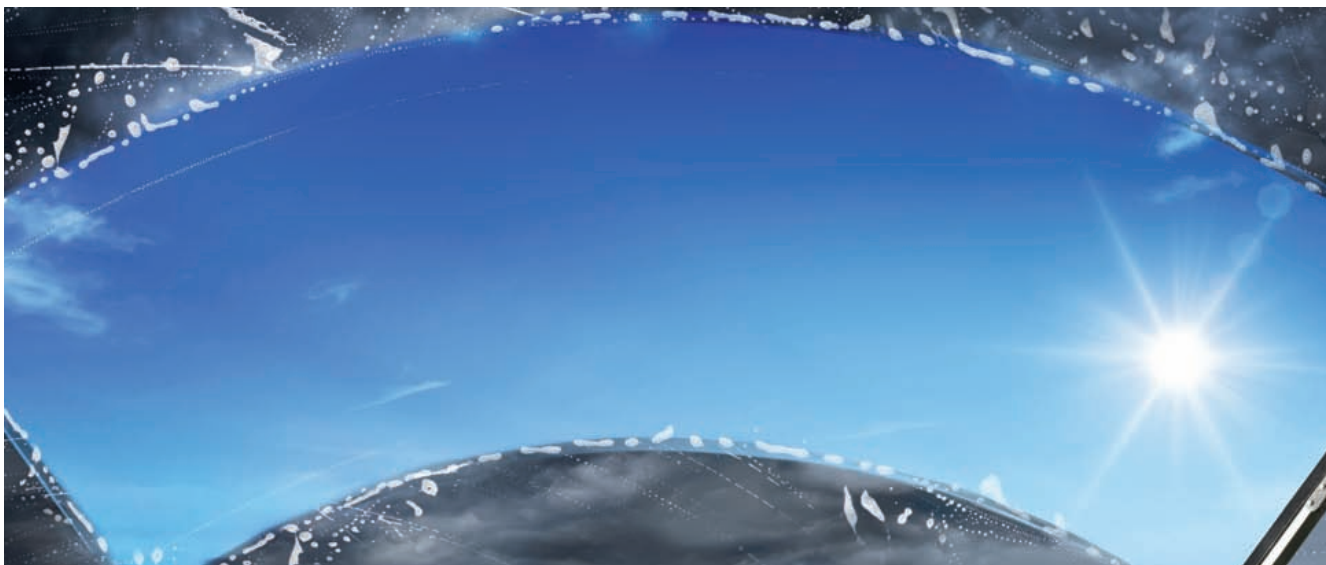
87

RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA VITALITÉ DÉMOCRATIQUE DE NOS INSTITUTIONS EN INSTAURANT NOTAMMENT LE SCRUTIN PROPORTIONNEL POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET EN LIMITANT EN NOMBRE ET EN TEMPS LES MANDATS ACCOMPLIS PAR UNE MÊME PERSONNE

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas recourir au scrutin proportionnel ou mixte pour l'élection de ses député.e.s. Sans remettre en question la légitimité des élu.e.s, force est de constater que les partis et les opinions ne sont pas représentés à leur juste mesure à l'Assemblée, mais aussi à d'autres niveaux territoriaux.

L'instauration du scrutin proportionnel pour l'Assemblée nationale, le cas échéant avec une prime majoritaire, sur le modèle allemand, permettra non seulement une meilleure représentation des courants politiques existants dans le pays, mais aussi contraindra le pouvoir exécutif à entrer dans une logique de négociation davantage que d'opposition avec les autres forces politiques.

Par ailleurs, et bien que les dernières échéances législatives aient vu un renouvellement très important de l'Assemblée nationale, la France est marquée par une forte continuité dans l'exercice des responsabilités électives. Il n'est pas rare de voir un.e élu.e effectuer trois, quatre, cinq mandats successifs. Cette situation donne aussi un sentiment de professionnalisation de la vie politique et d'une coupure entre gouvernants et gouverné.e.s. Par ailleurs, cet accomplissement successif de mandats dans le temps est de nature à empêcher l'accès des personnes sous-représentées aux responsabilités politiques (et notamment les femmes, les jeunes et les minorités). La vitalité et la régénération de notre démocratie nécessitent de limiter en nombre et en temps les mandats accomplis par une même personne.



88 FINANCER ET RECONNAÎTRE LA PRODUCTION DE DONNÉES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ET OUVRIR LARGEMENT L'ACCÈS AUX DONNÉES PUBLIQUES

La production d'expertise en vue de l'action publique est assez faible en France principalement due à un manque de moyens (administrations, université et recherche, organisations de la société civile...).

Le Pacte du pouvoir de vivre propose de favoriser la production de données indépendantes et la capacité de contre-expertise de la société civile en reconnaissant et en finançant les recherches réalisées par la société civile organisée (notamment les intérêts diffus portés par les associations et syndicats), en facilitant le lien avec les universitaires, en renforçant le droit d'accès aux archives et aux documents administratifs, et en généralisant la diffusion des données produites par les administrations.

89 RENDRE TRANSPARENTE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS - NOTAMMENT LES LOBBYISTES -, DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le lobbying est l'objet de nombreux fantasmes, tant est présente, dans les imaginaires, l'idée que les puissances de l'argent pourraient exercer une influence occulte sur l'élaboration des décisions publiques.

La France est sortie de la situation de déni dans laquelle elle se trouvait à ce sujet en réglementant, à partir de 2016 (loi Sapin II), la représentation d'intérêts. Désormais, les représentants d'intérêts doivent s'enregistrer auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et rendre publiques quelques informations concernant leurs actions de lobbying.

Toutefois, il ressort de l'analyse de cette dernière comme de celle des observateurs que cette transparence est minimale. D'une part, elle ne porte que sur certaines données, qui ne permettent pas de reconstituer les influences exercées sur les décideurs publics. D'autre part, elle ne prend pas du tout en compte l'action de ces derniers, en particulier au sein de l'administration.

L'objectif de la proposition est donc d'accroître la transparence de l'élaboration des politiques publiques afin de progresser dans la restauration de la confiance publique notamment par l'approfondissement du registre des représentants d'intérêts et la création du pendant de ce registre pour les administrations.

90

RENDRE OBLIGATOIRE LA NÉGOCIATION DE LEUR « RAISON D'ÊTRE » POUR CHAQUE ENTREPRISE ET LA RENDRE OPPOSABLE AUX ACTIONS QU'ELLES MÈNENT

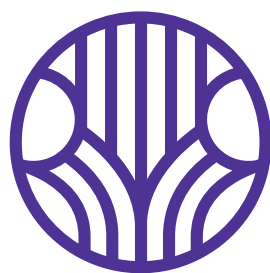
A ce jour, la raison d'être de l'entreprise est uniquement facultative. Inscrite dans les statuts de la société, la raison d'être est opposable aux associés, mais pas aux tiers.

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre propose de rendre obligatoire la négociation dans les entreprises de plus de 20 salarié.e.s sur leur « raison d'être » (finalités économiques, sociales, environnementales, sociétales). Il ne s'agit donc pas d'imposer à toutes les entreprises de se doter d'une raison d'être au sens du code civil, mais de mettre ce sujet dans les thématiques devant faire obligatoirement l'objet de négociations et rendre la raison d'être opposable aux actions de l'entreprise, de manière à ce que des tiers (parties prenantes notamment, en particulier sous-traitants, ONG, collectivités) puissent l'invoquer.

ORGANISATIONS DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE



Graphisme : Anne-Sophie Fernandez - **Crédits photos :** P.6 © iStock-1075355074 / Mladen Zivkovic - P.9 © iStock-487666742 / DGLimages - P.11 © iStock-487666742 / Hramovnick - P.14 © iStock-478968283 / Hramovnick - P.16 © iStock-1021670950 / seb_ra - P.18 © iStock-1067296954 / Bulat Silvia - P.20 © iStock-1255693732 / Michaela27 - P.22 © iStock-828399090 / yacobchuk - P.24 © iStock-453728559 / Gajus - P.26 © iStock-1049277950 / RossHelen - P.28 © iStock-1171066335 / Blue Planet Studio - P.30 © iStock-867810472 / Bet_Noire - P.32 © iStock-1251731533 / Debove Sophie - P.33 © iStock-969093944 / yanik88 - P.35 © iStock-1340661136 / Liudmila Chernetska - P.36 © iStock-152990365 / hjalmeida - P.38 © iStock-506815322 / artJazz - P.39 © iStock-1248902961 / jacoblund - P.41 © iStock-1320910744 / SeventyFour - P.43 © iStock-480291890 / RomoloTavani



PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

RENDEZ-VOUS SUR :

 pactedupouvoirdevivre.fr
   @pouvoirdevivre